

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07-09-20

Dossier complet le :

07-09-20

N° d'enregistrement :

2020-100754

#### 1. Intitulé du projet

Premier boisement de terre agricole sur une superficie totale de 0ha 82a 27ca sur la commune de Cherves-Richemont au lieu-dit "Terres du Roseau".

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Jas HENNESSY & Co

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M.Renaud FILLIOUX DE GIRONDE, Maître assembleur, directeur qualité vieillissement  
et production eaux-de-vie.

RCS / SIRET

9 0 5 6 2 0 0 3 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société anonyme

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	Premier boisement de terre agricole sur une superficie totale de 0ha 82a 27ca sur la commune de Cherves-Richemont au lieu-dit "Terres du Roseau".

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Premier boisement de terre agricole sur une superficie totale de 0ha 82a 27ca sur la commune de Cherves-Richemont au lieu-dit "Terres du Roseau".

## **4.2 Objectifs du projet**

Convertir cette parcelle en plantation forestière pour créer une unité de gestion plus conséquente en réunissant la parcelle AD-171 avec la parcelle forestière existante et voisine AD-106 appartenant également à la société Hennessy.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La parcelle sera fauchée en totalité au printemps.

En fin d'été, on passera un cultivateur ou une charrue à disques pour casser la strate herbacée. On fera ensuite un sous-solage sur les lignes sur 60 cm de profondeur pour casser la semelle de labour sans mélanger les horizons du sol. On procédera au piquetage des lignes de plantation.

On installera les plants d'une essence adaptée à la station en début d'hiver avec des protections individuelles sur 1,2 m de hauteur.

Les premières années qui suivent la plantation, on procédera aux dégagements des plants pour limiter la concurrence herbacée et ligneuse.

Les autres étapes du cycle sylvicole seront inscrites au Plan Simple de Gestion de nos propriétés forestières lors de sa révision en 2030.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La parcelle sera intégrée au Plan Simple de Gestion qui englobe les autres parcelles forestières de notre société. Des élagages et des éclaircies permettront d'améliorer la qualité des arbres en vue de produire du bois d'œuvre.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autorisation supplémentaire requise.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la parcelle cadastrale concernée	0,9539 ha
Superficie du projet de premier boisement de terre agricole	0,8227 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Terres du Roseau"  
Parcelle AD-171  
16370 Cherves-Richemont

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5 ° 7 3 ' 1 0 " 9 3    Lat. 0 0 ° 3 1 ' 3 5 " 2 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

16370 Cherves Richemont

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe à environ 2,1 km au Nord de la ZNIEFF de type II "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU nous indique que la parcelle est comprise dans la zone inondable lors de crue exceptionnelle du Fossé du Roy.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cherves-Richemont est couverte par le plan de prévention des risques technologiques de la société Jas Hennessy and Co, approuvé par arrêté préfectoral du 28 juillet 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone de répartition des eaux au titre de l'article R211-71 du Code de l'Environnement, soit le bassin de la Charente.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cherves-Richemont est située dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau de Coulonges-Charente (arrêté du 31/12/1976) qui couvre une large partie du département Charente dont la commune de Cherves-Richemont.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe à environ 2,1 km au Nord du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet îlot isolé est situé en dehors des zones à enjeux prioritaires pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques régionales définies dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Poitou-Charentes adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe à environ 2,1 km au Nord du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents". Il n'y aura donc pas d'impact sur la zone Natura 2000 précédemment citée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface de terre agricole sera convertie en terrain boisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux de plantation les principaux déplacements seront liés aux transports des engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la période de plantation, la principale source de bruit sera générée par les tracteurs qui prépareront le sol. En phase d'exploitation, on utilisera des tronçonneuses très ponctuellement pour réaliser les éclaircies prévues au Plan Simple de Gestion. Tous les engins utilisés respecteront la réglementation en vigueur. Les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 18h.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agrandissement de la surface boisée au détriment de la surface agricole (prairie).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La parcelle AD-171 sur la commune de Cherves-Richemont qui va accueillir ce 1er boisement ne fait pas partie des parcelles concernées par la procédure de mise en compatibilité du PLU de Cherves-Richemont qui est en cours d'instruction avec Grand Cognac et la Mairie de Cherves-Richemont.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle concernée par ce premier boisement est une prairie de fauche peu valorisée actuellement. Ce boisement permettrait de mettre en valeur cette parcelle. Il sera également très favorable à la biodiversité car la richesse spécifique est plus importante sur une parcelle boisée. Au regard des réponses apportées aux questions du formulaire, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

La parcelle AD-171 sur la commune de Cherves-Richemont qui va accueillir ce 1er boisement ne fait pas partie des parcelles concernées par la procédure de mise en compatibilité du PLU de Cherves-Richemont qui est en cours d'instruction avec Grand Cognac et la Mairie de Cherves-Richemont.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

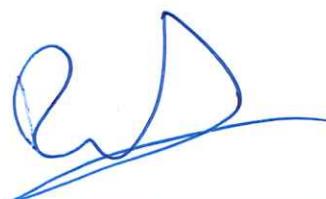
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cognac

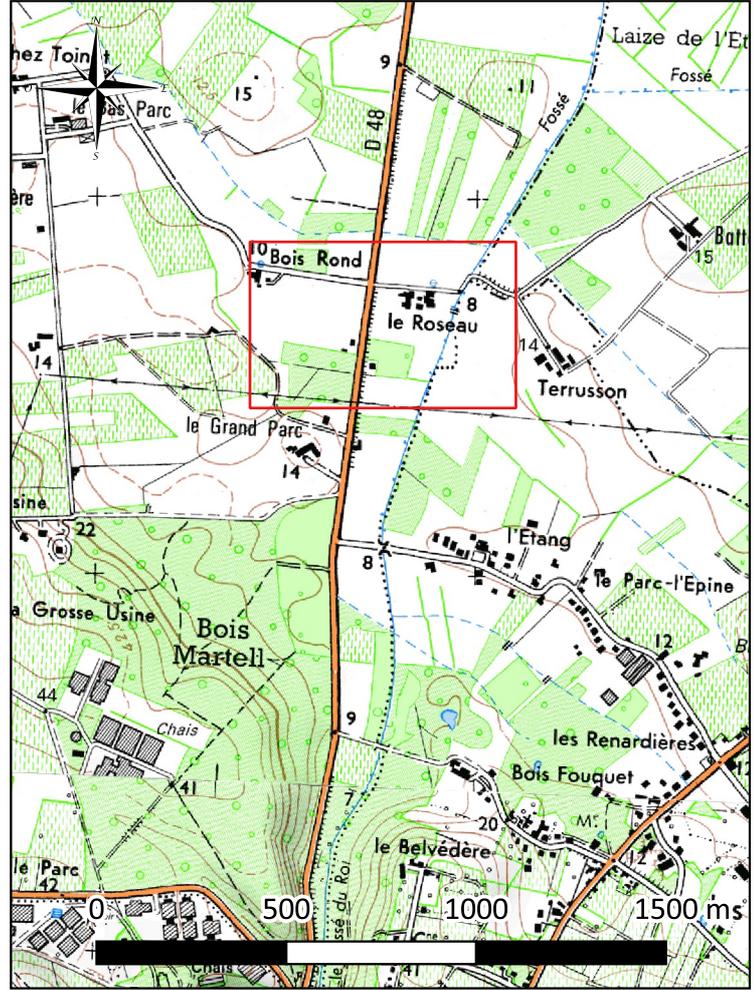
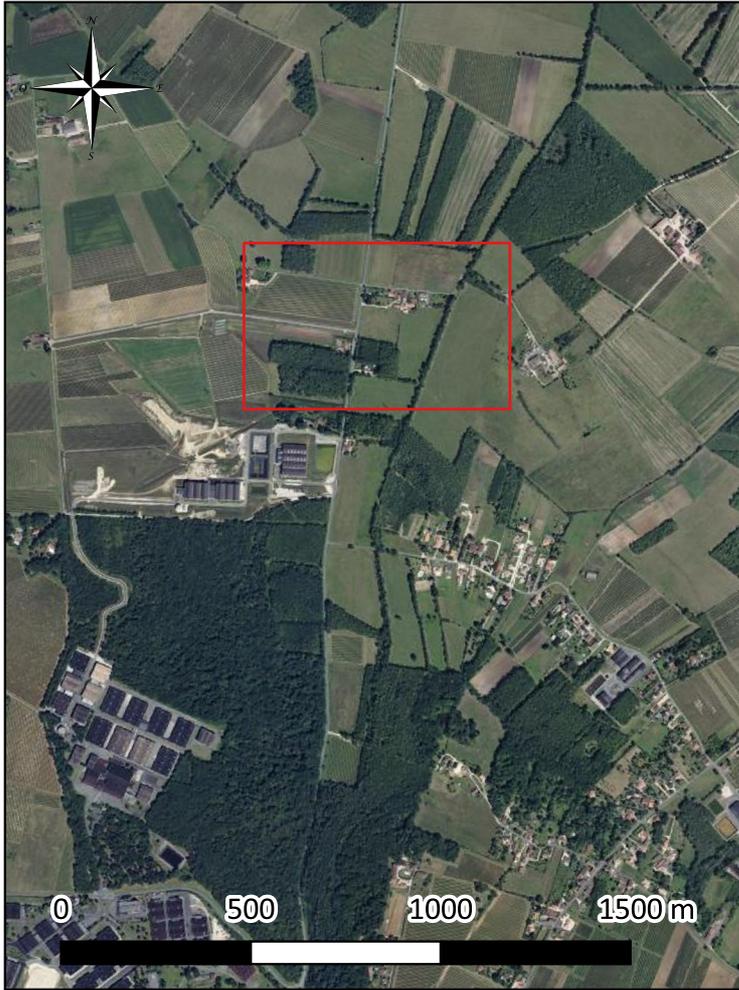
le, 23 juillet 2020

Signature



**Plan de situation projet de plantation  
Commune de Cherves-Richemont**

Plan réalisé le 03/07/20  
Société Jas Hennessy and Co  
Rue de la Richonne - 16101 - Cognac



commune	prefixe	section	numero	contenance
16097	000	AD	171	9539

**Légendes**

-  Ligne électrique
-  Réseau gaz
-  Routes goudronnées
-  Emprise demande examen
-  Parcelles boisables



Plan et prises de vues  
Etude au cas par cas pour un premier boisement de terre agricole  
Commune de Cherves-Richemont



Photo n°1 prise le 20 juillet 2020



Photo n°2 prise le 20 juillet 2020



Plan des abords du projet : premier boisement de terre agricole  
Demande d'étude au cas par cas  
Commune de Cherves-Richemont - Source IGN



Légendes :

- Affectation des parcelles voisines
- Bois
  - Champs
  - Habitations
  - Industrie
  - Jardin
  - Emprise du projet

